

Décembre 2021

**Douanes et Accises AG 7 décembre 2021
(au lieu du 23 novembre 2021)**

Le Front commun syndical organise une assemblée générale le 7 décembre 2021. Tous les membres du personnel de l'AG Douanes et Accises y sont invités. Elle sera organisée via Zoom, de 14h00 à 16h15 pour les collègues francophones et germanophones.

Lien : <https://us06web.zoom.us/j/81237453095?pwd=WUxub29MMjdHTnpIYXVzaEN2ZlVJZz09> Meeting ID: 812 3745 3095
Passcode: Me#0Mt4c

On compte sur vous !

Organisation du travail – Covid 19 et après

La situation demeure incertaine et toutes les mesures prises en raison de la pandémie n'ont pas été prolongées (indemnité complémentaire de télétravail, dispenses de service pour le personnel qui ne peut pas télétravailler, cumul de l'indemnisation pour utilisation de son véhicule personnel avec un abonnement de transport en commun). Les directives seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Le projet de retour au bureau envisagé en octobre dernier est actuellement postposé. Le SPF BOSA a par ailleurs édité, avec le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, une

nouvelle version du guide Covid 19 pour un retour progressif sur le lieu de travail des collaborateurs dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 :

<https://fedweb.belgium.be/fr/actualites/2021/covid-19-approche-pour-un-retour-progressif-sur-le-lieu-de-travail-adaptation-0>

Un budget a été dégagé au niveau fédéral pour une "indemnité de bureau", mais il faudra voir ce qui sera alloué concrètement et sur base de quelle clé de répartition entre les départements.

Concernant la dispense de service prévue par la circulaire n° 686 (fermeture école, crèche, centre d'accueil), elle est toujours bien d'application.

Télétravail - Nouvelle note de politique de la Ministre de la Fonction publique - Une gifle au visage des négociateurs ! Revendications de la CGSP

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons pris connaissance du communiqué de presse reprenant la nouvelle note de politique de la Ministre de la Fonction publique, Petra De Sutter, sur les conditions du télétravail structurel à l'avenir !

Certaines choses n'étaient certes pas neuves, mais devoir apprendre par les médias et les réseaux sociaux que Madame la Ministre a déjà pris des décisions dans ces matières alors qu'il n'y a pas encore eu de négociation constitue

tout bonnement une gifle au visage des négociateurs qui se veulent constructifs.

Pour la CGSP, le télétravail ne peut être imposé et ne peut être utilisé comme un outil d'ajustement budgétaire (frais de déplacement et d'infrastructure).

Concernant l' « indemnité de bureau », le montant proposé est insuffisant et doit être indexé.

Pour la CGSP, outre les indemnités, d'autres questions sont tout aussi importantes : Ainsi, si une fonction permet le télétravail, celui-ci doit être encadré : droit à la déconnexion, matériel ergonomique fourni par le SPF Finances sur les deux lieux de travail, mêmes conditions de travail (enregistrement du temps de travail et horaires). Ne perdons pas de vue l'importance des contacts sociaux et l'esprit d'équipe qui sont les garants du bien-être du personnel !

La CGSP revendique l'octroi d'une indemnité pour le personnel qui a télétravaillé mais également pour le personnel qui, en raison de sa fonction, n'a pas pu télétravailler, s'exposant ainsi tout au long de cette crise. Nous demandons également que l'indemnité de télétravail spéciale Covid 19 soit versée pour la période allant d'octobre à décembre 2021.

Téléphonie

Le SPF Finances poursuit son projet de téléphonie par des permanences assurées par des groupes de réponse.

L'implémentation à l'AGFisc a été postposée au 1^{er} décembre pour des raisons d'ordre technique. Pour la CGSP, il s'agit d'un outil pour pallier le manque de personnel. La CGSP a fait part de ses craintes au niveau de la charge de travail mais aussi de la qualité du service rendu au citoyen. Pour la CGSP, les plages doivent être revues pour permettre au personnel de prendre les repos prévus par la Loi du 14 décembre 2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public et la durée des permanences est trop longue. Nous avons obtenu qu'une évaluation du système soit faite le 11 janvier 2022. N'hésitez pas à partager votre expérience avec nous !

La prochaine étape sera la mise en place de ce système à l'AG Douanes et Accises.

Horaire variable

La nouvelle instruction va être adaptée et la date pour conclure les accords d'équipe va être prolongée (pas facile à mettre en place en période de pandémie) de même que la période transitoire pour effectuer un choix (prévue initialement le 30 novembre). L'autorité a décidé d'adapter la note. L'idée est qu'elle soit applicable pour les fonctions pour lesquelles une flexibilité, même partielle, est possible. Le SPF Finances a lancé un marché public pour un outil qui permette

l'enregistrement du temps de travail. D'autres SPF vont se joindre à la procédure qui sera assez longue (pas avant 2023).

Repos compensatoires – Nouvelle note

L'autorité a souhaité uniformiser les règles relatives à la récupération des prestations supplémentaires/en dehors des horaires ordinaires et a mis en place un plan d'apurement des 'heures "RU" accumulées avant le 1er octobre 2021.

La CGSP a remis un avis négatif. Pour la CGSP, *"les prestations supplémentaires doivent être liées à la réalisation de missions en dehors des heures de bureaux et ne peuvent être un outil de gestion du manque de personnel. La CGSP comprend la nécessité de revoir les différents systèmes mais n'accepte pas que cela se fasse au détriment du personnel qui a presté ces heures en période de crise ou pour assurer la continuité du service. La CGSP, si elle approuve la note en ce qu'elle reprend la législation applicable (repos pris dans les 4 mois), remet un avis négatif en raison du calendrier, du court laps de temps prévu pour l'apurement des repos accumulés et d'un manque d'information"*.

L'application de cette note sera discutée ce 8 décembre avec l'autorité au niveau national.

Organisation de la fin d'année

La CGSP a remis un avis positif sur la note « Horaire pendant la période du 27 décembre au 31 décembre 2021 inclus ». Pour la première fois, elle mentionne les permanences qui pourront être effectuées en télétravail. La CGSP regrette une nouvelle fois la date tardive à laquelle cette note a été soumise à la concertation et souhaite qu'une évaluation soit faite et qu'une compensation soit octroyée au personnel qui assure ces permanences.

Evaluation - Changements à partir du 1^{er} janvier 2022

Les négociations sur le projet de nouvel arrêté royal ont été clôturées. Les organisations syndicales devaient rendre leur position pour le 10 novembre. Au fil des réunions, le projet a été adapté. La CGSP a marqué un accord avec de nombreuses remarques. Le nouveau texte devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2022 mais il n'a pas encore été publié.

Les nouveaux principes seront :

- Allègement du processus formel actuel (un seul entretien obligatoire et démarrage automatique au cycle suivant si tout se passe bien)
- Introduction d'une culture du feedback permanent
- Suppression du lien qui existe actuellement entre l'évaluation et la carrière pécuniaire
- Evaluation axée sur l'atteinte des objectifs de prestations fixés et le développement des compétences utiles à la fonction

- Cycle de 12 mois commencera à la date fixée par le Président du Comité de Direction
- Renforcement du rôle du directeur P&O
- Introduction de la remédiation (accompagnement "sur mesure" du membre du personnel dans le développement de sa carrière
- Suppression des mentions autres que la mention « insuffisant »
- Mention « insuffisant » en fin de cycle mais également en cours de cycle à l'issue d'une remédiation ; la remédiation ne peut être entamée qu'à l'issue du 2ème entretien de fonctionnement ou du bilan d'évaluation
- Une seule Commission de recours dont l'avis unanime de ne pas confirmer la mention « insuffisant » sera dorénavant contraignant.

Des mesures transitoires sont prévues. L'outil "Crescendo" sera adapté. D'autres questions ? N'hésitez pas à contacter les délégués CGSP qui ont été informés tout au long des différentes étapes de la négociation.

Service social

La CGSP revendique la mise en place d'un service social avec du personnel en suffisance et un budget. Elle a une fois de plus rappelé cette revendication. Un Comité de consultation sociale devrait être réuni prochainement. Les victimes des inondations ne doivent pas hésiter à contacter les assistantes sociales.

Bureaux partagés « Dynamic Office » et « Dynamic Office light » - Nouveau projet

Le Conseil des Ministres a validé le projet de Dynamic office au North Galaxy et le projet sera présenté au Comité de Direction ce 10 décembre. Les travaux s'effectueront par phasage. La CGSP a rappelé ses craintes par rapport à ce projet et a insisté pour obtenir des communications claires et pour qu'aucun autre projet ne soit engagé sans une nouvelle évaluation. La CGSP a insisté pour qu'un n° de téléphone soit transmis au personnel concerné pour qu'il puisse poser ses questions et signaler ce qui ne va pas. Concernant la communication, la CGSP avait insisté pour qu'elle ne soit pas externalisée et, finalement, elle sera assurée par du personnel du SPF Finances 😊.

Prévention et protection au travail

Procédure d'évacuation

Le recours élargi au télétravail diminue le nombre de personnes présentes dans les bâtiments. La procédure d'évacuation doit donc être adaptée pour les différents bâtiments. La CGSP souhaite que des formations et consignes claires soient données au personnel. Pour la CGSP, il est primordial qu'une communication et des séances d'information soient organisées afin que chacun(e) soit informé(e) de ce qui est attendu.

Plan d'action annuel visant à promouvoir la sécurité, la santé et le bien-être au travail

Le plan d'action annuel 2022 a été présenté ce 24 novembre. Il sera mis sur l'intranet à la demande de la CGSP et l'état d'avancement sera examiné tout au cours de l'année lors des CIC PPT.

Chaussures de sécurité

Une révision du mode de commande des chaussures de sécurité a été demandée, le système actuel (annuel sans essai) étant inadmissible (la CGSP a rappelé qu'il s'agit d'un matériel de sécurité).

Chaises ergonomiques

La demande de chaises ergonomiques a été rappelée.

Caméras

Une communication sera faite sur l'intranet concernant les caméras installées et les finalités de leur utilisation (sécurisation et pas surveillance des travailleurs !).

Véhicules de service

La CGSP déplore la diminution du nombre de véhicules de service et a attiré l'attention de l'autorité sur les risques pris par le personnel qui effectue des contrôles avec un véhicule personnel (identifiable).

Fedorest

Alors que la CGSP sensibilisait à l'importance «de consommer Fedorest» dans son précédent Info, elle a été informée par des collègues que l'accès aux pensionnés est à nouveau refusé, depuis ce 1er novembre 2021, en raison de la situation sanitaire. La CGSP veillera à ce que ce le personnel pensionné puisse à nouveau accéder aux infrastructures

Fedorest dès que la situation le permettra. A la demande de la CGSP, des vestes vont être livrées au personnel qui transporte les plats pour les automates.

Fedopress, l'imprimerie du SPF Finances

Une réunion du Comité de Concertation de Base sera organisée prochainement à la demande de la CGSP. Le projet d'externalisation du volet « transactionnel » est maintenu 😞, mais le calendrier est modifié (prolongation du contrat actuel jusqu'en décembre 2022). La CGSP reste attentive à ce dossier.



Manifestation en Front commun pour le pouvoir d'achat et la défense des libertés syndicales

Rendez-vous le 6 décembre 2021 à la Gare du Nord de Bruxelles à 10h30 pour faire entendre nos voix !

<https://fgtb.be/6-decembre>

Renseignements sur les modalités pratiques auprès des délégués CGSP.

Affiliation

N'hésitez pas à nous rejoindre en vous affiliant.

D'autres questions ?
Contactez l'équipe Finances de la
CGSP AMiO Finances
finances.AMiO@cgspacod.be



CONTACTS

Courriel : finances.AMiO@cgsp.be

Sites : WALLONIE <https://cgsp-irw-finances.be> –

BRUXELLES <https://amio-bru.be/menu9>

RESPONSABLES RÉGIONAUX

IRB

Olivier Van Gompén - GSM 0477/35 79 69
E-mail : van_gompen@hotmail.com

IRW

* CENTRE

Patrick BACKES - GSM : 0471/25 12 22 – E-mail : patrick.backes@minfin.fed.be

* CHARLEROI

Claire EVERAERT - GSM : 0497/15 35 49 – E-mail : claire.everaert@minfin.fed.be

* HAINAUT OCCIDENTAL

Pierre WATTIER - GSM : 0493/71 88 77 - E-mail : pierre.wattier@minfin.fed.be

* HUY

Patrick MASSIAS - GSM : 0494/24 99 56 - E-mail : patrick.massias@minfin.fed.be

* LIEGE

Agnès PIEYNS - GSM : 0496/03 31 35 - E-mail : agnes.pieyns@cgspacod.be

* LUXEMBOURG

Laurence MAZZOCCO - GSM : 0495/28 93 69 - E-mail : laurence.mazzocco@minfin.fed.be

* MONS

Olivier HORMAN - GSM : 0474/99 43 27 - E-mail : olivier.horman@minfin.fed.be

* NAMUR

Christian DEFAUX - GSM : 0471/26 43 06 - E-mail : christian.defaux@minfin.fed.be

* VERVIERS

Martine FOULON - GSM : 0498/31 42 40 - E-mail : martine.foulon@minfin.fed.be

* WELKENRAEDT

Frédéric GUIOT - GSM : 0475/37 87 55
Email : frederic.guiot@minfin.fed.be

N'oubliez pas, pour vos envois de courriels, la mention « SYND » en objet.